



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du jeudi 21 février 2019**

**DLB 2019/251**

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 21 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation** : vendredi 15 février 2019

**Affichage de la convocation** : vendredi 15 février 2019

**Présents** : Alain VOGEL-SINGER, Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOU, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Noëlle MARTINEZ, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MARTI, Gérard PEREZ, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Alain RYAU, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Martine RAYNAUD, Adam DA SILVA, Philippe MARTINEZ, Marc GUERIN.

**Absents excusés** : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Gérard GAUTIER, Irène LATAPIE, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Bernard MONTAGUD, Christian PEREZ, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Jacques BOLINCHES, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Robert GAYRAUD, Laure GODEFROY, Philippe HUPPE, Gérard MILLAT, Daniel BARTHES, Hubert GRAS, Paul ISARD, Geneviève JALBY, Alain JARLET, François LLOP, Manuelle RODRIGUEZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANUEVA.

**Secrétaire de séance** : Sébastien FREY

**Objet** : **Convention des couches lavables : Crèche « Los Ninos »**

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) ; le SMICTOM doit mettre en œuvre son programme de prévention permettant de réduire la production des déchets ménagers et assimilés des usagers, tout en prônant le recyclage, la réparation et la réutilisation.

Pour cela, un plan d'actions en 10 axes a été élaboré et mis en œuvre sur le territoire des 58 communes jusqu'en 2022. Date à laquelle, le SMICTOM Pézenas-Agde devrait étendre les consignes de tri plastiques pour les emballages ménagers recyclables à l'ensemble de la population et ainsi répondre aux objectifs de la LTECV.

Par conséquent, **cette convention a pour but de définir le périmètre d'accompagnement de l'action n°11 du PLPDMA concernant les couches réutilisables**, entre l'animateur de Prévention du SMICTOM Pézenas-Agde (outils de communication, bonnes pratiques,...) et la Micro Crèche Los Ninos de Nézignan L'Evêque. Au travers du nouveau dispositif, elle s'engage à réduire durablement sa production d'ordures ménagères, tout en s'inscrivant dans une démarche globale de tri des emballages ménagers recyclables, des biodéchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Cette expérimentation** menée par la crèche en 2019/2020 s'inscrit pleinement dans les ambitions du SMICTOM Pézenas-Agde et devrait être étendue à l'ensemble des crèches éligibles du territoire du SMICTOM Pézenas-Agde.

**Par conséquent, le SMICTOM Pézenas-Agde s'engage auprès de la Micro Crèche « Los Ninos » :**

- **à la dotation d'une subvention exceptionnelle de 2 800 €** permettant à la crèche d'acquérir les consommables nécessaires à la mutation de la crèche vers un système de couches lavables,
- **à fournir une documentation** (guide de tri, de compostage, de prévention,...) ainsi que des affiches d'informations permettant d'optimiser au maximum le tri sur la structure,
- **à communiquer largement sur le sens du projet de partenariat** et de ses résultats au travers des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, le site internet de la collectivité et dans la presse locale et nationale,
- **à sensibiliser, former, conseiller et suivre au mieux le personnel** ainsi que la direction de la crèche en apportant des alternatives efficaces pour réduire et valoriser au maximum les déchets, jusqu'à l'aboutissement de leur projet pédagogique et éducatif,
- **à évaluer le dispositif annuellement** dans le cadre du rapport du PLPDMA présenté en Comité Syndical.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la crèche « Los Ninos » et tout document afférent à cette convention.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, a voté :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

**DECIDE**, à la majorité, que Monsieur le Président du SMICTOM Pézenas-Agde est autorisé à signer la convention de partenariat avec la crèche « Los Niños », telle que jointe en annexe,

**AUTORISE**, à la majorité, Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8/03/2019 et de sa publication le 8/03/2019

A Nézignan l'Évêque, le 8/03/2019